

SÉANCE RÉGULIÈRE LUNDI 01 AOÛT 2011

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 01 août 2011 à 19:30 heures à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers, Luc Bélisle, Monique Marcheterre, Marcel Dubé, Jean Lamontagne, Yves Germain et Jérôme St-Louis,

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19 :30 h.

2011-08-01
Ordre du
jour

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par la conseillère Monique Marcheterre
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant.

- 1) Constatation du quorum.
- 2) Ordre du jour.
- 3) Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juillet 2011 et de la séance extraordinaire du 14 juillet 2011.
- 4) Adoption liste des chèques de juillet 2011.
- 5) Adoption liste des comptes à payer.
- 6) Avis de motion règlement fermeture d'une partie du chemin de la Presqu'île
- 7) Dossier expropriation – entente entérinée.
- 8) Subvention MTQ – 15,000\$ - rapport.
- 9) Dérogation mineure – 81 chemin de la Presqu'île.
- 10) Digue barrage Parc Georges-Painchaud.
- 11) Rampe de mise à l'eau – Lac-Allard.
- 12) Correspondance.
- 13) Divers.
- 14) Période de questions.
- 15) Levée de la séance.

Adoptée

2011-08-02
Procès-verbaux

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 04 JUILLET ET DU 14 JUILLET 2011

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean Lamontagne
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 juillet 2011 et de la séance extraordinaire du 14 juillet 2011 soient approuvés tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2011-08-03
Liste des chèques

ADOPTION LISTE DES CHÈQUES DE JUILLET 2011

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre
Appuyé par le conseiller Jean Lamontagne
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des chèques du mois de juillet 2011 soit les chèques numéro C110331 à C1100360.

Adoptée

2011-08-04
Liste des comptes
à payer

ADOPTION LISTE DES COMPTES À PAYER DE JUILLET 2011

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre
Appuyé par le conseiller Marcel Dubé
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des comptes à payer de juillet 2011 au montant de 67 939.06\$.

Adoptée

Note : 19 :45h le conseiller Marcel Dubé quitte la séance spécifiant éviter un conflit d'intérêt.

2011-08-05

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT FERMETURE D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE LA PRESQU'ÎLE

Le conseiller Jean Lamontagne, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement concernant la fermeture d'une partie du chemin de la Presqu'île.

Adoptée

2011-08-06

DOSSIER EXPROPRIATION – ENTENTE ENTÉRINÉE

ATTENDU les procédures en expropriation entreprises par la municipalité afin d'acquérir une partie de la propriété de M. Denis Bergeron (partie lot 12-3, rang 2, canton Boyer) afin de parfaire les travaux d'aménagement d'une virée sur le chemin de la Presqu'île;

ATTENDU les négociations intervenues entre le procureur de la municipalité et celui de l'exproprié Denis Bergeron précédemment à l'audition qui devait être tenue devant le Tribunal administratif du Québec le 20 juin 2011;

ATTENDU que les négociations ont permis de conclure une entente hors Cour, laquelle doit maintenant être ratifiée par le présent conseil municipal, lequel au surplus doit autoriser les conclusions de cette entente et également autoriser les déboursés ultérieurs des sommes convenues à être versées à titre d'indemnité;

ATTENDU qu'afin de parfaire l'entente intervenue, la municipalité doit également procéder à la fermeture partielle d'une partie de l'assiette du chemin de la Presqu'île, laquelle partie, plus amplement désignée à une description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Daniel Robidoux, sera ultérieurement cédée à l'exproprié M. Denis Bergeron;

ATTENDU que la municipalité assumera selon l'entente et également suivant ce qui fut fait avec les deux autres propriétaires de parcelles de terrains acquises pour les fins du projet de construction de la virée, les honoraires et déboursés du notaire que mandatera la municipalité afin de procéder à la cession de cette parcelle de terrain;

ATTENDU que la municipalité, via l'entente intervenue, s'engage à compléter les travaux de déplacement et remplacement d'une partie de la clôture située sur la propriété de M. Bergeron en procédant ou en faisant procéder à l'installation de billes de bois traité de 6" x 6" sous la partie de clôture déjà en place par le mandataire de la municipalité dans le cadre des travaux déjà entrepris;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Yves Germain
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'entente hors Cour intervenue dans le dossier d'expropriation opposant la municipalité à M. Denis Bergeron dans le dossier # SAI-M-142216-0801 du tribunal administratif du Québec (chambre immobilière) prévoyant notamment le paiement d'une indemnité d'expropriation de 4 167.38\$ se détaillant ainsi :

- Valeur du terrain exproprié :	700,00\$
- Honoraires de l'arpenteur-géomètre :	1 467,38\$
- Honoraire de l'évaluateur agréé :	1 500,00\$
- Troubles, ennuis et inconvénients :	500,00\$

À ladite somme s'ajoutant, selon les règles, les intérêts et l'indemnité additionnelle calculés à la date de prise de possession, déduction faite des sommes déjà versées à l'exproprié via ses procureurs au moment de la signification de l'offre détaillée;

D'autoriser le paiement des sommes convenues dès qu'auront été exécutés les travaux mentionnés ci-après;

De procéder, aux frais de la municipalité, à la passation d'un acte de vente pour la somme nominale de 1,00\$ d'une parcelle de terrain de forme triangulaire faisant face à la plus grande section du mur de pierre situé sur la propriété de M. Bergeron, le tout suivant une désignation du bien-fonds à être complétée suivant mandat à être émis à M. Daniel Robidoux, arpenteur-géomètre, par la municipalité;

D'autoriser la mairesse Francine Asselin-Bélisle et le directeur-général Richard Gagnon à signer les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité l'acte de cession à intervenir en faveur de M. Denis Bergeron et de mandater Me Nicole Janelle, notaire, afin de préparer tel acte de cession;

D'autoriser l'achat de billes de bois traité de 6', x 6" et de donner instruction au directeur-général de mandater ou les employés de la municipalité ou encore un entrepreneur qualifié afin de procéder à l'installation de ces pièces de bois sous la partie de la clôture de bois traité déjà mise en place à l'occasion des travaux décrétés suite à la prise de possession de la propriété de M. Denis Bergeron.

Adoptée

2011-08-07

SUBVENTION MTQ – DOSSIER #00175-32-1 – 79060 (15) 2011-06-17-27

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean Lamontagne
Et résolu à l'unanimité :
Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 15 000.00 \$.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le ou les chemins dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

2011-08-08

DÉROGATION MINEURE 2011-07-01DM – 80 CHEMIN DE LA PRESQU'ÎLE

Il est proposé par le conseiller Yves Germain
Appuyé par le conseiller Jean Lamontagne
Et résolu à l'unanimité :
D'accorder la dérogation mineure 2011-07-01DM pour le 80 chemin de la Presqu'île sur le lot 12-3-P rang 03, Canton Boyer tel que convenu dans l'entente suite à l'expropriation d'une partie de terrain pour la virée de la Presqu'île.

Adoptée

Note : 19 :52h retour du conseiller e Marcel Dubé à la séance.

2011-08-09

GENIVAR – DIGUE PARC GEORGES-PAINCHAUD

Il est proposé par le conseiller Yves Germain
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :
De mandater la firme Genivar pour préparer un rapport servant à la présentation d'une demande d'autorisation préliminaire pour l'exécution des travaux sur la digue du Parc Georges-Painchaud et ce à même le mandat à l'heure que la municipalité a déjà conclu avec Genivar.

Adoptée

2011-08-10

RAMPE DE MISE À L'EAU – LAC-ALLARD

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :
De mandater le directeur-général Richard Gagnon pour vérifier au Lac-Allard la possibilité d'aménager une rampe de mise à l'eau publique qui pourrait desservir les contribuables du Lac Allard.

Adoptée

2011-08-11

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité

Que la séance de conseil soit terminée et levée. Il est 21 :10h.

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, dir.-général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné Richard Gagnon, dir.-général certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2011-08-03.

Richard Gagnon, dir.-général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse